



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 septembre 2015
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2016
25-29 janvier 2016, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2015

Table des matières

**Première session ordinaire de 2015
(26 au 30 janvier 2015, New York)**

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2015/1	Rapport sur l'appui budgétaire direct 2008-2014	3
2015/2	Politique révisée du FNUAP en matière de contrôle	4
2015/3	Intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP	4
2015/4	Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS	5
2015/5	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	6
2015/6	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2015	7

**Session annuelle de 2015
(1^{er} au 9 juin 2015, New York)**

2015/7	Rapport annuel de l'Administratrice du PNUD	10
2015/8	Évaluation (PNUD)	11
2015/9	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014	13
2015/10	Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP	14
2015/11	Rapport annuel sur l'évaluation de 2014 (FNUAP)	15
2015/12	Rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS	15



2015/13	Audit et contrôle internes	16
2015/14	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	18
2015/15	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015	19
Deuxième session ordinaire de 2015 (31 août au 4 septembre 2015, New York)		
2015/16	Questions relatives au financement du PNUD	22
2015/17	Évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et réponse de l'administration	25
2015/18	Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP	25
2015/19	Plan de travail et budget quadriennaux dans le domaine de l'évaluation (FNUAP)	27
2015/20	Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017	28
2015/21	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014.	28
2015/22	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2015.	28

2015/1 Rapport sur l'appui budgétaire direct 2008-2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2015/3;
2. *Considère* que la force du PNUD réside avant tout dans son aptitude à appuyer le renforcement des capacités et des politiques au niveau national;
3. *Demande* au PNUD de lui présenter, avant sa première session ordinaire de 2017, une évaluation des activités pilotes menées à cet égard, notamment des informations détaillées sur l'expérience qu'il a acquise en matière d'appui budgétaire sectoriel et sur l'incidence de ces activités, en particulier sur la contribution du PNUD au renforcement des capacités et des politiques au niveau national;
4. *Est d'accord* pour que le PNUD poursuive jusqu'au 1^{er} janvier 2017 la période expérimentale de mise en œuvre de la politique de participation à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources, au niveau sectoriel, avec la possibilité d'utiliser les quatre modalités de participation décrites dans les lignes directrices y relatives, étant entendu qu'aucun nouvel engagement ne sera pris au-delà du 1^{er} janvier 2017, et ce jusqu'à ce qu'une décision soit prise sur l'avenir de cette politique;
5. *Souligne* que toutes les activités déjà approuvées dans le cadre de cette politique continueront d'être mises en œuvre jusqu'à leur date d'achèvement prévue;
6. *Décide* de se prononcer, à sa première session ordinaire de 2017, sur la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre cette politique, en se fondant sur l'évaluation qui en aura été faite et la réponse de l'administration;
7. *Demande* que les directives et procédures pour la participation du PNUD à l'appui budgétaire sectoriel et à la mise en commun des ressources, élaborées à l'intention des bureaux de pays et des services du siège, soient examinées pour déterminer leur adéquation avec la pratique établie au niveau international et l'utilisation par le PNUD de ces modalités, et qu'elles lui soient soumises à sa deuxième session ordinaire de 2015. Une note d'information, résumant l'expérience du PNUD dans le recours à cette forme d'assistance, décrivant l'approche en matière de renforcement des capacités et des politiques nationales et donnant des précisions sur la nature des risques effectifs évalués, devra être établie parallèlement;
8. *Encourage* le PNUD à continuer de veiller à ce que les risques fiduciaires particuliers associés à ces modalités soient évalués, les garanties appropriées mises en place et les activités de contrôle et d'audit menées en temps voulu.

30 janvier 2015

2015/2

Politique révisée du FNUAP en matière de contrôle

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport sur la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle (DP/FPA/2015/1), qui traduit l'attachement de l'organisme à exercer ses fonctions de contrôle comme il se doit, avec diligence et dans le respect du principe de responsabilité;

2. *Note avec satisfaction* les consultations menées par le FNUAP dans le cadre de l'élaboration de sa politique révisée en matière de contrôle;

3. *Approuve* la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle, qui est exposée dans le document DP/FPA/2015/1;

4. *Prie* le FNUAP de continuer à suivre la mise en œuvre de cette politique et d'en examiner périodiquement la pertinence et l'applicabilité afin de préserver et de renforcer ses fonctions de contrôle de la gestion, notamment des programmes, et de lui faire rapport à sa session annuelle de 2017, en formulant des propositions visant à apporter, le cas échéant, de nouvelles améliorations à la politique suivie.

30 janvier 2015

2015/3

Intensifier le financement de l'action humanitaire du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2015/2);

2. *Est conscient* que le FNUAP est de plus en plus sollicité pour intervenir en cas de crise humanitaire, ce qui exige des fonds de secours supplémentaires;

3. *Approuve* une augmentation de la dotation annuelle du fonds de secours prélevée sur les ressources ordinaires, laquelle passera de 5 à 10 millions de dollars;

4. *Autorise* le Directeur exécutif du FNUAP à majorer ce montant à concurrence de 2 millions de dollars au cours d'une année donnée, si le nombre et la gravité des situations d'urgence l'exigent;

5. *Approuve* une dotation ponctuelle de 10 millions de dollars à prélever sur les ressources ordinaires pour constituer une réserve aux fins des interventions humanitaires;

6. *Prie* le FNUAP de lui présenter, dans ses états financiers annuels, un rapport sur la situation de la réserve et l'utilisation du fonds de secours;

7. *Prie également* le FNUAP de lui rendre compte, à sa première session ordinaire de 2017, du financement de l'action humanitaire, afin de lui permettre d'examiner ce dispositif, notamment les critères de décaissement des ressources.

30 janvier 2015

2015/4 Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'initiative de la Directrice exécutive de continuer d'harmoniser les dispositifs de l'UNOPS en matière de gouvernance et de principe de responsabilité avec ceux des autres organismes des Nations Unies concernés;

2. *Approuve* la création d'un Comité consultatif pour les questions d'audit, chargé d'assumer les rôles et les fonctions, y compris en matière de présentation de rapports au Conseil, qui avaient été confiées au Comité consultatif de la stratégie et de l'audit par ses décisions 2008/37, 2009/4 et 2012/5;

3. *Prend note* de l'objectif et du mandat du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS, notant que les fonctions du Comité sont de nature consultative et qu'elles n'entrent donc pas en conflit avec les siennes, qui sont énoncées dans la résolution 48/162 de l'Assemblée générale;

4. *Insiste* sur le fait que le rôle du Comité consultatif pour les questions d'audit consiste à donner à l'administration et au Conseil des avis indépendants et des assurances concernant la pertinence des fonctions d'audit et de contrôle de l'organisme;

5. *Prend acte* de la volonté de l'UNOPS de continuer à solliciter des avis extérieurs indépendants sur les stratégies ainsi que sur les meilleures pratiques et normes du secteur, moyennant la mise en place d'un groupe stratégique consultatif d'experts;

6. *Décide* que les membres du Conseil d'administration examineront le processus de sélection des membres du Comité consultatif pour les questions d'audit lors de la session annuelle de 2015;

7. *Décide également* qu'en attendant l'issue de ce processus, les membres actuels du Sous-Comité d'audit du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit de l'UNOPS continueront d'exercer leurs fonctions;

8. *Préconise* que la fréquence et la durée des réunions du Comité de même que le lieu où elles se tiendront soient déterminés par la charge de travail, compte tenu de la nécessité de maîtriser les coûts.

30 janvier 2015

2015/5

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

PNUD : Rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013

Rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 : état de l'application des recommandations

UNOPS : Rapport sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne les trois organismes pour l'année 2013;

En ce qui concerne le PNUD :

2. *Constate* les progrès accomplis par le PNUD pour donner suite aux neuf priorités d'audit fixées pour 2012-2013;

3. *Souscrit* aux efforts engagés par l'administration du PNUD afin de donner suite aux huit principales priorités révisées d'audit fixées pour l'exercice biennal 2014-2015 et d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année terminée le 31 décembre 2013;

4. *Prie* le PNUD de revoir et de renforcer la mise en œuvre de ses activités de gestion des risques et de donner la priorité à la mise en œuvre du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ainsi que des mesures visant à en assurer la bonne application dans les bureaux de pays;

5. *Exhorte* le PNUD à redoubler d'efforts en matière de surveillance et de gestion des partenaires d'exécution, notamment au niveau des activités de suivi et de communication d'informations, du respect des contrôles et de l'assurance qualité, eu égard à la récurrence des certifications avec réserve concernant ces partenaires et la suite donnée aux recommandations d'audit;

6. *Préconise* que se poursuivent les efforts menés pour mettre en évidence et prévenir les irrégularités en matière d'achats et autres pratiques frauduleuses et renforcer les mesures prises en vue de recouvrer les fonds, ainsi que pour remédier aux déficiences du système Atlas identifiées par le Comité des commissaires aux comptes;

7. *Engage instamment* le PNUD à accélérer l'action qu'il mène pour donner suite aux principales conclusions ayant trait à la gestion, à la conception, au suivi et à l'évaluation des programmes et des projets, ainsi qu'à l'assurance qualité;

En ce qui concerne le FNUAP :

8. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2015/3) sur les mesures prises par le FNUAP, ainsi que des autres mesures qu'il envisage, pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2013;

9. *Salue* les progrès réalisés par le FNUAP pour donner suite aux recommandations relatives aux achats et encourage vivement la poursuite des activités de suivi et d'évaluation des fournisseurs pour garantir la qualité et la mise à disposition dans les délais des biens et services;

10. *Prie* le FNUAP de l'informer de ce que l'organisme entend faire pour améliorer son dispositif d'audit interne, l'objectif étant qu'il puisse se prononcer sur les éventuelles incidences financières à sa deuxième session ordinaire de 2016;

11. *Engage* le FNUAP à continuer de renforcer les capacités de ses bureaux aux niveaux national, sous-régional et régional, notamment du point de vue des modalités opérationnelles, des dispositifs de contrôle interne, de la surveillance et de la gestion des risques, et de l'informer, à sa deuxième session ordinaire de 2015, des progrès réalisés;

En ce qui concerne l'UNOPS :

12. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS dans l'application des priorités d'audit relevées par le Comité des commissaires aux comptes;

13. *Appuie* l'action que mène la direction de l'UNOPS pour faire en sorte que les autres recommandations soient appliquées;

14. *Sait* que, dans la mesure où les recommandations ont été adressées à l'UNOPS en juillet 2014 et où nombre d'entre elles exigent une intervention sur le long terme, le Bureau devra poursuivre son action au-delà de 2014 pour les mettre effectivement en œuvre;

15. *Salue* l'engagement que l'UNOPS a pris de s'employer sans relâche à renforcer les capacités au niveau local;

16. *Prie* l'UNOPS de continuer d'évaluer et d'améliorer la mise en œuvre de sa politique de contrôle interne et de gestion des risques;

17. *Encourage* l'UNOPS à suivre de près le contrôle des activités d'achat, en particulier pour ce qui est de la fraude, et à s'efforcer de collaborer avec les autres organismes des Nations Unies afin de trouver des fournisseurs fiables et efficaces.

30 janvier 2015

2015/6

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2015

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2015, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2015 le Bureau suivant :

Président : M. Luis Fernando Carrera Castro (Guatemala)

Vice-Président : M. Sahak Sargsyan (Arménie)

Vice-Président : M. Hiroshi Minami (Japon)

Vice-Président : M. Kelebone Maope (Lesotho)

Vice-Président : M. Durga Prasad Bhattarai (Népal)

Adopté l'ordre du jour et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.1);

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2015/1);

Adopté le plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2015 (DP/2015/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de la session annuelle de 2014;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2015 :

Session annuelle de 2015 : du 1^{er} au 12 juin 2015 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2015 : du 1^{er} au 4 septembre 2015.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2015/1 concernant le rapport sur l'appui budgétaire direct 2008-2014.

Point 3

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Madagascar et Mali;

Amérique latine et Caraïbes : Chili et Guatemala;

Approuvé la prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie;

Approuvé la prolongation de deux ans des programmes de pays du Myanmar et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Point 4

Évaluation

Pris note de l'examen de la politique d'évaluation du PNUD et des réponses correspondantes de l'administration (DP/2015/5, DP/2015/6 et DP/2015/7).

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Contrôle

Adopté la décision 2015/2 sur la politique révisée du FNUAP en matière de contrôle (DP/FPA/2015/1).

Point 6**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2015/3 sur l'intensification du financement de l'action humanitaire du FNUAP (DP/FPA/2015/2).

Point 7**Programmes de pays du FNUAP et questions connexes**

Approuvé les descriptifs de programmes de pays de Madagascar (DP/FPA/CPD/MDG/7) et du Mali (DP/FPA/CPD/MLI/7).

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays du Myanmar et la prolongation de neuf mois du programme de pays de la Colombie (DP/FPA/2015/4).

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays de l'Iraq et de la République démocratique populaire lao (DP/FPA/2015/4).

Débat consacré à l'UNOPS**Point 8****Renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS**

Adopté la décision 2015/4 sur le renforcement du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes**Point 9****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2015/5 relative au rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/2015/8); au rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2013 : état de l'application des recommandations (DP/FPA/2015/3); au rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2013 (DP/OPS/2015/1).

Réunion commune

Tenu, le 2 février 2015, une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) en partenariat avec d'autres organismes : enseignements tirés de l'expérience concernant le renforcement de l'innovation pour atteindre les personnes qui sont dans le besoin; b) stratégies novatrices en matière de conception et d'exécution de programmes devant faciliter la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Également tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Manifestation organisée par le PNUD sur les mesures de relèvement après l'Ebola;

Rapport informel sur la stratégie du PNUD en matière de mobilisation des ressources et prochaines étapes pour un dialogue structuré;

Consultations sur la rationalisation du cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 (décision 2014/11);

Résultats préliminaires de 2014 et perspectives sur la position du Fonds d'équipement des Nations Unies dans un contexte de financement du développement en pleine évolution.

FNUAP

Séance d'orientation au FNUAP pour les nouveaux membres du Conseil d'administration

UNOPS

Séance d'orientation à l'UNOPS pour les nouveaux membres du Conseil d'administration.

30 janvier 2015

2015/7

Rapport annuel de l'Administratrice du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport annuel de l'Administratrice concernant la première année de mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2014-2017 (document DP/2015/11);

2. *Se félicite* de la meilleure qualité du rapport annuel de l'Administratrice et, globalement, des progrès réalisés en 2014 en vue d'obtenir les résultats du plan stratégique;

3. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement systématique de rapports au regard du cadre de résultats du Plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris la nouvelle méthode consistant à coupler les résultats aux ressources et l'introduction de la fiche de résultats en termes de développement; et, dans le même temps, encourage le PNUD à améliorer encore la méthodologie et l'analyse des données du cadre intégré de résultats et de ressources, de la manière suggérée au paragraphe suivant;

4. *Encourage* le PNUD à continuer, dans les rapports futurs, d'évaluer les progrès en fonction des sept résultats ainsi que les problèmes et les enseignements tirés pouvant exercer une influence sur la programmation future;

5. *Encourage* le PNUD à analyser plus en détail les données qui sous-tendent les résultats à l'aide d'informations fournies par les outils d'analyse pertinents dont il dispose, entre autres les évaluations et les audits, pour comprendre

ce qui favorise ou entrave la performance et les progrès, et adapter les programmes en conséquence;

6. *Suggère* d'établir également des tableaux sur la base des fiches de résultats pour le troisième volet : Efficacité et efficacité organisationnelles et, à cet égard, invite le PNUD à veiller à la réalisation de progrès satisfaisants par rapport aux indicateurs d'efficacité organisationnelle en 2015;

7. *Demande* au PNUD de mener un examen des systèmes de suivi, d'agrégation et d'établissement de rapports liés au cadre intégré de résultats et de ressources à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, afin d'accroître sa crédibilité et sa responsabilité;

8. *Encourage* le PNUD à établir de manière plus systématique des rapports sur les incidences de la réforme structurelle de 2014-2015;

9. *S'engage* à poursuivre le dialogue sur les moyens de financer la mise en œuvre du plan stratégique.

9 juin 2015

2015/8 Évaluation (PNUD)

Le Conseil d'administration

S'agissant du rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2014 (DP/2015/16) et des observations de l'administration :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et prie le PNUD de donner suite rapidement aux conclusions et recommandations formulées, en vue d'améliorer les résultats et les effets du programme;

2. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2015 du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD, constatant les révisions du plan auxquelles il a été procédé à la suite des modifications apportées au budget;

3. *Prie* le Bureau indépendant de l'évaluation de lui présenter une note sur les enseignements tirés en matière d'évaluation ainsi qu'à titre indicatif, un programme de travail chiffré pour 2015 et 2016 lors d'une réunion informelle qui se tiendra avant sa deuxième session ordinaire de 2015;

4. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation et l'administration du PNUD de présenter au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2015 un document stratégique sur la manière dont il entend réviser ses plans et procédures afin d'améliorer la qualité des évaluations décentralisées;

5. *Demande* que, dans les rapports annuels futurs, le Bureau indépendant d'évaluation présente un programme de travail chiffré assorti d'informations plus circonstanciées sur les évaluations et autres activités prévues;

6. *Souligne* l'importance d'évaluations détaillées de l'action du PNUD au niveau des pays, et demande que le Bureau indépendant d'évaluation élabore une stratégie pratique pour une meilleure couverture de l'évaluation terminale des programmes de pays afin de contribuer à l'élaboration des programmes de pays

ultérieurs, qui sera intégrée au programme de travail chiffré annuel pour examen par les membres du Conseil d'administration;

7. *Prie instamment* le Bureau indépendant d'évaluation de veiller à ce que ses évaluations contiennent des recommandations pratiques, efficaces et axées sur l'impact pouvant être utilisées pour renforcer l'action du PNUD à l'échelon mondial;

8. *Constate* que le PNUD s'emploie constamment à mettre en œuvre les mesures en matière d'évaluation envisagées dans la réponse de l'administration et l'encourage à progresser dans la mise en œuvre des mesures de ce type pour les évaluations thématiques en 2015, en prenant pleinement en compte les recommandations du Bureau indépendant d'évaluation;

9. *Souligne* combien il importe que ce bureau continue de disposer d'un niveau approprié de financement afin de préserver son efficacité et son indépendance; et compte sur le PNUD pour lui garantir des financements suffisants pour qu'il puisse s'acquitter de ses mandats;

S'agissant de l'évaluation de la contribution des rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain à l'action des pouvoirs publics (DP/2015/17) et de la réponse de l'administration (DP/2015/18) :

10. *Prend note* des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation de la contribution des rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain à l'action des pouvoirs publics, et prie le PNUD de les prendre pleinement en compte dans l'établissement des futurs rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain;

11. *Prie* le PNUD d'utiliser les recommandations du rapport d'évaluation pour les rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain et de rendre compte au Conseil d'administration, à sa session annuelle de 2016, des mesures prises à cet égard;

12. *Partage* l'affirmation de l'évaluation selon laquelle, pendant 25 ans, les rapports mondiaux sur le développement humain ont largement contribué à alimenter le débat mondial sur le développement, soulignant en particulier leur contribution importante à l'introduction du concept de développement humain dans l'élaboration des politiques de développement;

13. *Encourage* le PNUD à entreprendre un examen approfondi de l'indice de développement humain pour rendre compte des changements intervenus dans le paysage mondial du développement ainsi que de l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable dans sa méthode et sa structure, en tenant compte de l'importance de l'utilisation dans la mesure du possible des statistiques nationales disponibles les plus récentes dans le calcul des indices ainsi que de l'alignement sur les objectifs, cibles et indicateurs des objectifs de développement durable;

S'agissant de l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation nationale des objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/19) et de la réponse de l'administration (DP/2015/20) :

14. *Prend note* des résultats, conclusions et recommandations de l'évaluation du rôle joué par le PNUD dans la réalisation au niveau national des objectifs du

Millénaire pour le développement, et prie le Programme de les prendre pleinement en compte dans l'appui qu'il apporte actuellement aux pays dans ce domaine, notamment dans la perspective de l'aide qu'il faudra fournir aux pays dès lors que les objectifs de développement durable seront établis et que des efforts devront être entrepris pour les atteindre, ainsi qu'en vue de l'examen à mi-parcours du plan stratégique en 2016;

15. *Partage* la conclusion de l'évaluation selon laquelle le PNUD a conçu et créé un ensemble d'outils divers et complémentaires de haute qualité et opportun à l'appui de la planification, du suivi et de la mise en œuvre liés aux objectifs du Millénaire pour le développement;

16. *Partage* la conclusion de l'évaluation selon laquelle le PNUD est bien placé pour aborder l'après-2015 et pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement durable, tout en reconnaissant également que le nouveau programme de développement pour l'après-2015 est bien plus complet et complexe que les objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il nécessitera un repositionnement à long terme du système de développement des Nations Unies, y compris le PNUD.

9 juin 2015

2015/9

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2014 (DP/2015/21) ainsi que de son bilan solide et durable par rapport aux objectifs fixés;

2. *Souligne* l'intérêt stratégique du mandat souple du FENU en matière d'investissement aux fins de l'établissement d'associations novatrices avec des partenaires de développement du secteur public et du secteur privé, notamment pour la mobilisation de ressources nationales, et note la pertinence de l'expertise du FENU pour la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;

3. *Prend note* de la progression continue et régulière des ressources autres que les ressources de base et des partenariats du FENU, qui contribuent à l'obtention de résultats par le Fonds, principalement dans les pays les moins avancés (PMA);

4. *Se déclare préoccupé* par le fait que les ressources ordinaires, légèrement en baisse en 2014, restent très inférieures au seuil des 25 millions de dollars nécessaires pour soutenir la programmation du FENU dans 40 PMA; et note avec inquiétude que, dans ces conditions, le nombre des PMA aidés par le FENU est tombé de 33 en 2013 à 31 en 2014;

5. *Reconnaît* qu'une masse critique de ressources de base est nécessaire, conformément à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour permettre au FENU de maintenir sa capacité d'innovation; pour lui assurer une base solide et prévisible à

partir de laquelle de nouvelles ressources peuvent être mobilisées et pour susciter des investissements complémentaires, grâce notamment à la mobilisation de ressources nationales, en faveur du développement local; et, conscient de l'importance de garantir une présence dans pas moins de 40 PMA conformément au Cadre stratégique pour la période 2014-2017, demande aux États Membres qui sont en mesure de le faire de contribuer aux ressources ordinaires du FENU pour faire en sorte que le montant de ces ressources atteigne l'objectif de 25 millions de dollars par an.

9 juin 2015

2015/10

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2015 : DP/FPA/2015/5 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note avec satisfaction* de l'établissement systématique de rapports au regard du cadre de résultats du Plan stratégique pour la période 2014-2017, ainsi que des progrès accomplis;

3. *Souligne et salue* les efforts entrepris par le FNUAP pour mettre en œuvre l'orientation stratégique révisée, notamment la participation renforcée aux situations de crise humanitaire, ainsi que le nouveau modèle d'intervention différenciée;

4. *Invite* le Directeur exécutif à améliorer encore le prochain rapport annuel en se reportant au document relatif aux théories du changement qui accompagne le plan stratégique, en tirant parti des résultats de l'évaluation et en donnant plus de précisions sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, les enseignements tirés et les mesures correctives correspondantes;

5. *Insiste* sur la nécessité de contribuer davantage à un positionnement efficace du FNUAP afin de lui permettre de redoubler d'efforts pour atteindre les cibles A et B du cinquième objectif du Millénaire pour le développement et d'accélérer les investissements en faveur des jeunes, notamment des adolescents et des adolescentes, donnant ainsi aux pays les moyens de tirer parti du dividende démographique, conformément à leurs priorités nationales, et demande au Directeur exécutif de présenter un exposé sur l'action menée par le FNUAP concernant le dividende démographique dans le contexte de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique pour la période 2014-2017.

24 juin 2015

2015/11

Rapport annuel sur l'évaluation de 2014 (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel du Bureau de l'évaluation (DP/FPA/2015/6) et du programme de travail pour 2015, y compris les modifications au plan d'évaluation budgétisé provisoire pour l'exercice biennal 2014-2015, ainsi que de la réponse de l'administration;

2. *Réaffirme* le rôle central joué par la fonction d'évaluation du FNUAP, le bien-fondé des principes établis dans la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2013/5) et l'importance de leur mise en œuvre au sein de l'organisation;

3. *Encourage* le FNUAP à prendre des mesures pour renforcer davantage sa fonction d'évaluation grâce à la mise en œuvre des recommandations figurant au tableau 3 du rapport d'évaluation;

4. *Prend note* des problèmes rencontrés dans le domaine des évaluations décentralisées, et insiste sur la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation décentralisés;

5. *Réaffirme* l'importance de la mise à disposition de ressources suffisantes, notamment au moyen du financement de programmes par des ressources autres que les ressources de base, pour appuyer une fonction d'évaluation solide et indépendante, et encourage le FNUAP à faire en sorte que le niveau des ressources humaines et financières permette d'assurer une couverture appropriée des évaluations ainsi que l'alignement nécessaire sur le Plan stratégique pour la période 2014-2017 et son modèle d'activité;

6. *Se félicite* des initiatives prises par le Bureau de l'évaluation afin de diffuser les résultats des évaluations aux fins du renforcement institutionnel et programmatique;

7. *Prie* le Directeur du Bureau de l'évaluation de rendre compte en 2016 des progrès accomplis dans la résolution des principaux problèmes et enjeux en matière d'évaluation dans le rapport annuel qu'il présentera au Conseil d'administration.

9 juin 2015

2015/12

Rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des contributions importantes de l'UNOPS aux résultats obtenus sur le plan opérationnel par le système des Nations Unies et ses partenaires en 2014;

2. *Prend note* des efforts consentis pour améliorer les contributions de l'UNOPS aux résultats durables des partenaires, y compris le respect des meilleures pratiques et des normes reconnues, et pour rendre compte des avancées à cet égard;

3. *Prend note également* des progrès accomplis de manière générale dans l'application du Plan stratégique de l'UNOPS, 2014-2017, qui a bien préparé le Bureau à apporter son l'appui aux États Membres dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Encourage* la Directrice exécutive à continuer de travailler avec le Comité consultatif de la stratégie et de l'audit conformément aux meilleures pratiques établies du PNUD et du FNUAP, ainsi qu'aux décisions antérieures du Conseil d'administration en la matière;

5. *Rappelle* ses décisions 2008/35 et 2009/4 et, afin de promouvoir une plus grande efficacité des opérations de l'UNOPS, demande à la Directrice exécutive de consulter le Secrétaire général sur les rôles respectifs qui seront attribués à l'avenir au Comité consultatif de la stratégie et de l'audit et au Conseil d'administration concernant la supervision et l'orientation des travaux de l'UNOPS, compte tenu des changements considérables intervenus depuis 2009 dans sa structure de gouvernance ainsi que de l'évolution de son rôle et de son mandat;

6. *Encourage* l'UNOPS à continuer d'étudier les possibilités de faciliter des partenariats avec des acteurs partageant les mêmes idéaux, y compris dans le secteur privé, l'accent étant mis sans ambiguïté sur les investissements à incidence sociale dans les domaines relevant du mandat de l'UNOPS, tels que le développement de l'infrastructure et la gestion de projets, et dans le plein respect du principe d'appropriation nationale.

9 juin 2015

2015/13

Audit et contrôle internes

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour remédier aux problèmes de gestion mis en évidence par les audits en 2014;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis pour donner suite aux recommandations des précédents rapports d'audit encore en suspens;

3. *Note avec préoccupation* le nombre de recommandations récurrentes et prie les secrétariats respectifs du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre rapide, totale et durable de toutes les recommandations non encore appliquées ainsi que des nouvelles recommandations;

4. *Prie* les bureaux d'audit interne et d'investigation des trois organismes de fournir au Conseil d'administration des informations en temps utile lorsqu'ils se voient confrontés à des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle ou dans l'exécution de leurs plans de travail;

5. *Prie également* ces bureaux de faire figurer les éléments ci-après dans leurs futurs rapports annuels :

a) Une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, sur l'adéquation et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisme concerné;

b) Une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion;

c) Une déclaration de conformité avec les normes d'audit interne adoptées;

d) Une analyse de l'adéquation à leurs besoins des ressources allouées et de l'efficacité de l'utilisation de ces ressources pour assurer la portée voulue à l'audit interne;

6. *Se félicite* de l'inclusion d'informations concernant les pertes recouvrées suite à des enquêtes sur des irrégularités constatées, et encourage les secrétariats du PNUD et du FNUAP à poursuivre leurs efforts pour faire en sorte que les sommes en question soient récupérées par les organismes et que les dossiers finalisés fassent rapidement l'objet d'un suivi;

7. *Encourage* les organismes à examiner conjointement leurs procédures de recrutement aux postes des bureaux d'audit et d'investigation et à rendre compte au Conseil d'administration des mesures prises pour réduire le nombre de postes non pourvus depuis longtemps;

S'agissant du PNUD :

8. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2015/22), de ses annexes et de la réponse de l'administration;

9. *Exprime* son appui continu en faveur d'un renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD;

10. *Demande* au PNUD de fournir des informations sur le suivi des enquêtes finalisées au cours des années antérieures et sur les pertes recouvrées pour ces années, et de continuer à communiquer des précisions sur le suivi des enquêtes conclues au cours de l'année spécifique couverte par le rapport susmentionnée ainsi que sur les pertes recouvrées au cours de ladite année;

11. *Demande également* que le Bureau d'audit et d'investigations présente une évaluation complète des risques encourus par l'organisme dans les futurs rapports annuels présentés au Conseil d'administration;

12. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'administration.

S'agissant du FNUAP :

13. *Prend note* du rapport (DP/FPA/2015/7);

14. *Exprime* son appui continu en faveur d'un renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigation du FNUAP et de la mise à sa disposition de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat;

15. *Prend acte* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes de contrôle interne, et soutient cette participation;

16. *Rappelle* la décision 2015/5 du Conseil d'administration, dans laquelle il était demandé au FNUAP d'informer le Conseil de ses plans relatifs à l'amélioration de la couverture de l'audit interne, et demande au FNUAP d'examiner ces plans, eu égard notamment au renforcement des capacités d'investigation, à l'occasion de

l'examen du budget intégré révisé qui sera présenté au Conseil d'administration en 2016;

17. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit (DP/FPA/2015/7/Add.1) ainsi que de la réponse de l'administration concernant ce rapport ainsi que le rapport du FNUAP.

S'agissant de l'UNOPS :

18. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2014 (DP/OPS/2015/3) et de la réponse de l'administration;

19. *Prend note* des progrès accomplis dans l'application des recommandations d'audit, notamment celles datant de plus de 18 mois;

20. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2014 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

9 juin 2015

2015/14

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2015/23, DP/FPA/2015/8 et DP/OPS/2015/4);

2. *Note avec satisfaction* le rôle essentiel joué par les Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour promouvoir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité au sein de leurs organismes respectifs, et exhorte les Bureaux à poursuivre le renforcement de cette culture;

3. *Félicite* les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS pour leur conduite éclairée, leur soutien constant et leur engagement à l'égard de l'action menée par les bureaux de la déontologie, et prie instamment ces administrations de poursuivre leurs efforts pour allouer des ressources suffisantes à la fonction de déontologie;

4. *Rappelle* la décision 2011/24, et félicite les Bureaux de la déontologie pour les recommandations qu'ils ont soumises aux administrations afin de renforcer la culture de l'intégrité au sein de ces organismes; encourage ces bureaux à continuer de soumettre à ces administrations des conseils et des recommandations en la matière, au nombre desquelles pourront figurer des recommandations visant à améliorer les cadres juridiques et de responsabilité internes pour lutter contre les inconduites et assurer la protection des dénonciateurs d'irrégularités; et prie instamment les administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à collaborer avec les bureaux de la déontologie à cet égard et de mettre en œuvre leurs recommandations, selon qu'il convient.

9 juin 2015

2015/15

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2015

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2015, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail pour sa session annuelle de 2015 (DP/2015/L.2);

Adopté le rapport de la première session ordinaire de 2015 (DP/2015/9);

Approuvé le plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2015;

Arrêté le calendrier ci-après pour une autre session du Conseil d'administration de 2015 :

Deuxième session ordinaire de 2015 : du 1^{er} août au 4 septembre 2015;

N'a pris aucune décision sur le lieu des sessions annuelles du Conseil d'administration.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2015/7 sur le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2014 (DP/2015/11);

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2014 (DP/2015/11/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2015/11/Add.2).

Point 3

L'égalité des sexes au PNUD

N'a pris aucune décision concernant le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) (DP/2015/12).

Point 4

Rapport sur le développement humain

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain de 2016 conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

Point 5
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Retiré le descriptif de programme de pays de l'Ouganda (DP/DCP/UGA/3);

Pris note des prorogations suivantes :

a) La première prolongation de six mois du programme de pays de l'Éthiopie – du 1^{er} janvier au 30 juin 2016;

b) La première prolongation d'un an du programme de pays de la République-Unie de Tanzanie – du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016;

c) La première prolongation d'un an des programmes de pays du Mozambique, de la République populaire démocratique de Corée et du Yémen – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016;

d) La première prolongation d'un an du programme de pays du Kirghizistan – du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 (DP/2015/13);

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays de l'Arménie (DP/DCP/ARM/3) et du Turkménistan (DP/DCP/TKM/2).

Point 6
Évaluation (PNUD)

Le projet de décision sur la politique d'évaluation révisée du PNUD a été retiré;

Adopté la décision 2015/8 concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation de 2014 (DP/2015/16), le rapport sur l'évaluation de la contribution des rapports mondiaux et régionaux sur le développement humain aux politiques publiques (DP/2015/17) et la réponse de l'administration (DP/2015/18), et le rapport sur l'évaluation du rôle du PNUD à l'appui de la réalisation au plan national des objectifs du Millénaire pour le développement (DP/2015/19) et la réponse de l'administration (DP/2015/20).

Point 7
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2015/9 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2014.

Débat consacré au FNUAP

Point 8
Rapport annuel du Directeur exécutif

Décidé d'adopter la décision relative au rapport annuel du Directeur exécutif à une session extraordinaire, tenue le mercredi 24 juin 2015, de 15 heures à 15 h 30;

Adopté la décision 2015/10 relative au rapport du Directeur exécutif : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 (DP/FPA/2015/5, Part I);

Pris note de l'Examen statistique et financier pour 2014 (DP/FPA/2015/5, Part I/Add.1);

Pris note du rapport du FNUAP sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2014 (DP/FPA/2015/5, Part II).

Point 9
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2015/11 relative au rapport annuel sur l'évaluation (DP/FPA/2015/6).

Point 10
Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays de la République-Unie de Tanzanie (1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016), de la Somalie (2016) et du Yémen (2016) (DP/FPA/2015/9);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays du Liban (2016), la quatrième prolongation d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne (2015) et la prolongation de deux ans du programme de pays de la Papouasie-Nouvelle Guinée (2016-2017) (DP/FPA/2015/9);

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme de pays de l'Arménie (DP/FPA/CPD/ARM/3); du Turkménistan (DP/FPA/CPD/TKM/4) et de l'Ouganda (DP/FPA/CPD/UGA/8).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11
Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2015/12 relative au rapport annuel du Directeur exécutif (DP/OPS/2015/2).

Débat consacré aux questions d'intérêt commun

Point 12
Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2015/13 concernant : a) le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes (DP/2015/22); b) le rapport du Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités de contrôle interne menées au titre du FNUAP en 2014 (DP/FPA/2015/7); et c) le rapport d'activité pour 2014 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS (DP/OPS/2015/3).

Point 13
Rapports des Bureaux de la déontologie du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS

Adopté la décision 2015/14 relative aux rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD (DP/2015/23), du FNUAP (DP/FPA/2015/8) et de l'UNOPS (DP/OPS/2015/4).

Point 14

Questions diverses

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Manifestation parallèle « Rétablir ou réformer? Appui stratégique aux fonctions gouvernementales essentielles au lendemain de la crise »;

Manifestation parallèle du Programme des Volontaires des Nations Unies – Rapport sur l'état du volontariat dans le monde;

Manifestation parallèle conjointe PNUD-Mission de la Finlande « L'appui du PNUD aux processus de dialogue et de médiation interne dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord »;

Manifestation parallèle sur le label égalité des sexes du PNUD

UNOPS

Consultation informelle

FNUAP

Séance d'information sur le dividende démographique

Séance d'information sur la préparation et la riposte aux situations d'urgence humanitaire du FNUAP dans le Nord-Est du Nigéria : aider les femmes et les filles ayant échappé à Boko Haram

Consultation informelle sur la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP

9 juin 2015

2015/16

Questions relatives au financement du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte :*

a) De l'examen annuel de la situation financière pour 2014 (DP/2015/26 et Add.1) et de l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD ainsi que de ses fonds et programmes pour 2015 et au-delà (DP/2015/27);

b) Des incitations et mécanismes de financement proposés pour attirer des financements souples et prévisibles, et les optimiser;

c) Des efforts déployés par le PNUD pour diversifier sa base de donateurs et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de soutien auprès de sources diversifiées, notamment la campagne « 100 partenaires pour le développement »;

2. *Rappelle* les décisions dans lesquelles il a souligné l'importance des ressources ordinaires – 98/23, 99/1, 99/23, 2002/9, 2002/18, 2003/24, 2004/14, 2005/20, 2006/24, 2007/17, 2008/16, 2009/10, 2010/14, 2011/15, 2012/10, 2013/13 et 2013/24, ainsi que les résolutions de l'Assemblée générale 62/208, 67/226, notamment, sa résolution 64/289, intitulée « Cohérence du système des Nations Unies »;

3. *Note avec une vive inquiétude* la baisse des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2014 et le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires et les autres ressources, dont le rapport est proche de 1:5;

4. *Met de nouveau l'accent sur* la nécessité d'éviter le recours aux ressources ordinaires pour subventionner des activités financées par les autres ressources, et réaffirme que le financement de toutes les dépenses hors programme doit être fondé sur les principes énoncés dans la décision 2013/9 du Conseil d'administration;

5. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du PNUD et sont indispensables au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à la réalisation de ses activités et incite en conséquence le PNUD à continuer d'œuvrer pour accroître ces ressources, tout en s'employant à mobiliser des ressources supplémentaires pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

6. *Insiste sur* l'importance de la stabilité et de la prévisibilité des contributions aux ressources ordinaires, et juge essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions au titre des autres ressources, ainsi que leur adéquation avec le Plan stratégique pour la période 2014-2017, car ces contributions constituent un complément important des ressources ordinaires;

7. *Se déclare à nouveau* préoccupé par le caractère restrictif des ressources préaffectées, qui pourrait limiter l'aptitude du Programme à mettre en œuvre le Plan stratégique pour 2014-2017, et invite le PNUD à poursuivre le dialogue sur les questions de financement afin de régler cette question;

8. *Note* que les fluctuations des taux de change peuvent modifier le niveau des ressources dont dispose le PNUD et demande à ce dernier de continuer, d'une part, à lui rendre compte de l'effort qu'il mène pour faire face aux effets de ces fluctuations et, de l'autre, à suivre le travail accompli par les autres organismes internationaux à cet égard, afin que sa gestion du risque de change reste optimale;

9. *Engage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire qui n'ont pas encore versé leurs contributions au titre des ressources ordinaires pour 2015 à verser ces contributions le plus tôt possible, et encourage les pays en mesure de le faire à envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles pour les années à venir;

10. *Se félicite de* la poursuite du dialogue avec les États Membres sur les questions de financement du PNUD, notamment sur les moyens de faciliter la diminution de la part des ressources strictement préaffectées au profit des ressources ordinaires, ou de ressources moins strictement affectées/d'utilisation moins restreinte, et exhorte les États Membres à accorder la priorité à la mise à disposition de ressources ordinaires et d'autres ressources souples, prévisibles, moins

strictement affectées et en adéquation avec les résultats attendus du Plan stratégique pour la période 2014-2017;

11. *Invite le* PNUD, dans le cadre du débat structuré sur les questions de financement à :

a) Poursuivre un dialogue informel avec les États Membres tout au long de l'année, notamment en organisant des débats interactifs spéciaux en marge des sessions annuelles, afin d'assurer en permanence des échanges de vues et d'informations ainsi que des analyses sur les questions et les options de financement, eu égard à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, au dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et aux rapports du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment l'analyse des questions de financement. Il s'agit notamment de passer en revue les incitations, les mécanismes et les guichets de financement afin d'élargir la base de donateurs et encourager ceux-ci à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement, ainsi qu'à accroître la part de leurs contributions aux autres ressources assorties de conditions moins restrictives et en adéquation avec le Plan stratégique;

b) Présenter, dans le cadre des rapports annuels sur le financement et la mobilisation des ressources, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'adéquation des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique, notamment les déficits de financement et leurs incidences pour le Cadre intégré de résultats et de ressources;

c) Continuer à tirer parti des nouvelles possibilités de développement, notamment en renforçant de manière transparente et coordonnée ses partenariats avec le secteur privé, conformément à sa politique de collaboration avec ce secteur, ainsi qu'avec les organisations de la société civile, les organismes bénévoles, le grand public, les organisations multilatérales, les institutions financières internationales et les partenariats public-privé;

12. *Est conscient* que la participation des gouvernements aux coûts constitue un mécanisme de financement préaffecté qui renforce l'appropriation nationale et contribue à l'aboutissement des programmes de pays, et, à cet égard, souligne la nécessité de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de cette participation lors de l'examen de mécanismes visant à promouvoir les financements préaffectés assortis de conditions moins restrictives, tout en veillant à l'adéquation de ces autres ressources avec le Plan stratégique;

4 septembre 2015

2015/17**Évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, et réponse de l'administration***Le Conseil d'administration*

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (DP/2015/29) et la réponse de l'administration (DP/2015/30) :

1. *Partage* la conclusion de l'évaluation selon laquelle l'approche du PNUD en la matière et les politiques qu'il a mises en œuvre pour intégrer la problématique hommes-femmes ont profondément changé et se sont nettement améliorées depuis la dernière évaluation indépendante réalisée en 2006;
2. *Prend note* des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, et de la réponse de l'administration;
3. *Demande* au PNUD de rendre compte des progrès accomplis pour donner suite aux recommandations de l'évaluation, telles qu'elles figurent dans la réponse présentée par l'administration dans son rapport annuel sur l'égalité des sexes;
4. *Note* que le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes en 2014 (DP/2015/12) indique que le PNUD a déjà remédié à plusieurs des problèmes mis en évidence dans le rapport d'évaluation, et souhaite que le rapport qui lui sera présenté à sa session annuelle de 2016 sur l'application, la performance et les résultats de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, porte sur les domaines d'activité nécessitant une attention et un suivi particuliers, tels qu'identifiés dans l'évaluation.

3 septembre 2015

2015/18**Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2015 et au-delà (DP/FPA/2015/10) ainsi que de la version actualisée du plan de ressources intégré pour la période 2014-2017 (DP/FPA/2015/CRP.4);
2. *Se félicite de* la stratégie de mobilisation des ressources du FNUAP et de ses objectifs en la matière, tels qu'énoncés dans le document DP/FPA/2015/11;
3. *Prend note* des mécanismes de financement et mesures d'incitation proposés pour attirer et optimiser des financements souples et prévisibles, ainsi que des efforts déployés par le FNUAP pour élargir la base de financement et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement auprès de sources diversifiées;
4. *Souligne* l'importance de la stabilité et de la prévisibilité des contributions aux ressources ordinaires, et juge essentiel d'améliorer la qualité et la

prévisibilité des contributions aux autres ressources, ainsi que leur adéquation avec le Plan stratégique pour la période 2014-2017, car ces contributions constituent un complément important des ressources ordinaires;

5. *Rappelle* sa décision 2014/25 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et sur la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont indispensables au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à la réalisation de ses activités et incite en conséquence le FNUAP à continuer d'œuvrer en faveur de l'accroissement de ces ressources tout en poursuivant son effort de mobilisation des ressources supplémentaires nécessaires à ses fonds et programmes thématiques, pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

7. *Reconnaît* la nécessité d'un appui politique énergique et soutenu et d'un soutien financier accru, ainsi que de financements sous la forme de ressources ordinaires prévisibles, afin d'aider les pays à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et, grâce à la mise en œuvre des programmes de pays, de contribuer à la réalisation de leurs objectifs nationaux tels que définis dans le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et le cadre de développement durable pour l'après-2015;

8. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, notamment en effectuant des versements au cours du premier trimestre, et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin d'assurer l'efficacité de la programmation;

9. *Invite* le FNUAP, dans le cadre du débat structuré sur les questions de financement :

a) À poursuivre un dialogue informel avec les États Membres tout au long de l'année, notamment dans le cadre de débats spécialement organisés avant les sessions du Conseil d'administration, pour assurer en permanence des échanges de vues et d'informations ainsi que des analyses sur les questions et les options de financement, eu égard à l'examen à mi-parcours du Plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, au dialogue du Conseil économique et social sur le positionnement à long terme du système de développement des Nations Unies et aux rapports du Secrétaire général relatifs à l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment l'analyse des questions de financement. Il s'agit notamment d'étudier les incitations, les mécanismes et les guichets de financement, de même que leurs incidences, afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les encourager à accroître leurs contributions aux ressources ordinaires et à donner la priorité à ce mode de financement, ainsi qu'à associer des conditions moins restrictives à leurs contributions aux autres ressources, en accord avec le Plan stratégique;

b) À présenter, dans les rapports annuels sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP, une analyse de la prévisibilité, de la flexibilité et de l'adéquation des ressources fournies pour l'exécution du Plan stratégique, en passant en revue les déficits de financement et leurs incidences pour le Cadre

intégré de résultats. Le rapport sera l'aboutissement du dialogue informel visé au paragraphe 9 a);

10. *Encourage* le FNUAP à continuer de tirer parti des nouvelles possibilités de partenariats pour le développement en renforçant de manière transparente et coordonnée ses partenariats avec le secteur privé, les organisations de la société civile, les institutions philanthropiques, le grand public, les organisations multilatérales et les institutions financières internationales ainsi que les alliances entre le secteur public et le secteur privé au niveau mondial, conformément aux paramètres et principes de la participation institutionnelle.

4 septembre 2015

2015/19

Plan de travail et budget quadriennaux dans le domaine de l'évaluation (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite de* la proposition de passer d'un plan d'évaluation budgétisé biennal à un plan d'évaluation budgétisé quadriennal pour l'exercice 2016-2019;

2. *Note avec satisfaction* le processus transparent et participatif engagé par le FNUAP pour élaborer le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019 (DP/FPA/2015/12);

3. *Souligne* les principes clefs qui ont orienté le plan d'évaluation, notamment l'adéquation avec le plan stratégique et le modèle d'activité;

4. *Note* la nécessité de maintenir un équilibre entre le principe de responsabilité et le processus d'apprentissage, l'utilité devant rester l'objectif prioritaire;

5. *Se félicite de* la diversification de la palette des évaluations, notamment le pilotage d'évaluations groupées et les évaluations d'impact envisagées pour les adolescents et les jeunes;

6. *Encourage* le Bureau de l'évaluation à participer davantage à des initiatives d'évaluation conjointes ou à l'échelle du système;

7. *Appuie* les efforts déployés pour coordonner les initiatives communes de renforcement des capacités nationales d'évaluation par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;

8. *Prend note* de l'accroissement des ressources allouées aux activités d'évaluation, prévu par le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal, et encourage le FNUAP à continuer d'œuvrer à la réalisation de l'objectif énoncé dans la politique d'évaluation révisée (DP/FPA/2013/5), à savoir consacrer 3 % des dépenses de programme à ces activités;

9. *Prend note avec intérêt* des principes clefs dont il est fait mention au paragraphe 49 du plan d'évaluation pour orienter la mobilisation des ressources nécessaires à la fonction d'évaluation;

10. *Approuve* le plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice quadriennal 2016-2019.

3 septembre 2015

2015/20
Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes;
2. *Souscrit aux* objectifs que l'UNOPS s'est fixés pour les deux années à venir en ce qui concerne son cadre de gestion des résultats et l'allocation ciblée des ressources, afin de garantir l'excellence de son mode de fonctionnement.

4 septembre 2015

2015/21
Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014 (DP/OPS/2015/6);
2. *Apprécie* les contributions des organismes des Nations Unies qui ont communiqué les informations nécessaires à l'établissement du rapport statistique annuel et invite tous les organismes des Nations Unies à participer à l'établissement de cet important rapport;
3. *Se félicite* du souci de transparence qui a incité l'UNOPS à mettre le rapport à la disposition du public, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide.

4 septembre 2015

2015/22
Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2015

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2015, il a :

Point 1
Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2015 (DP/2015/L.3);

Adopté le rapport de la session annuelle de 2015 (DP/2015/24);

Approuvé le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2016 :

Première session ordinaire : du 25 au 29 janvier 2016

Session annuelle : du 20 au 24 juin 2016 (Genève) ou 6-10 juin
(New York)

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 et 12 septembre 2016

Approuvé le projet de plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2016 (DP/2015/CRP.2) et adopté le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2016.

Débat consacré au PNUD

Points 2, 3 et 4

Dialogue structuré sur les questions de financement; questions financières, budgétaires et administratives et engagements de financement pris à l'égard du PNUD

Adopté la décision 2015/16 sur les questions relatives au financement du PNUD.

Point 5

Programmes de pays et questions connexes

Retiré le descriptif de programme de pays de l'Azerbaïdjan (DP/DCP/AZE/3);

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays du Burkina Faso, du Tchad et de la Somalie (DP/2015/28);

Approuvé la prolongation exceptionnelle d'un an du programme de pays de la Côte d'Ivoire et la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays du Liban et de la Libye (DP/2015/28);

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme des pays suivants :

Algérie (DP/DCP/DZA/3);

Bélarus (DP/DCP/BLR/3);

Cambodge (DP/DCP/KHM/3);

Chine (DP/DCP/CHN/3);

Colombie (DP/DCP/COL/2);

El Salvador (DP/DCP/SLV/3);

Ex-République yougoslave de Macédoine (DP/DCP/MKD/3);

Géorgie (DP/DCP/GEO/3);

Guinée-Bissau (DP/DCP/GNB/2);

Indonésie (DP/DCP/IDN/3);

Kazakhstan (DP/DCP/KAZ/3);

Malaisie (DP/DCP/MYS/3);
Maldives (DP/DCP/MDV/3);
Ouganda (DP/DCP/UGA/4);
Ouzbékistan (DP/DCP/UZB/3);
Panama (DP/DCP/PAN/3);
Serbie (DP/DCP/SRB/2), notamment le cadre de résultats et de ressources pour le Kosovo* (DP/DCP/SRB/2/Add.1);
Swaziland (DP/DCP/SWZ/3);
Tadjikistan (DP/DCP/TAJ/2);
Turquie (DP/DCP/TUR/3);
Zambie (DP/DCP/ZMB/3);
Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/3).

Point 6
Évaluation

Adopté la décision 2015/17 sur l'évaluation de la contribution du PNUD à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et la réponse de l'administration.

Débat consacré au FNUAP

Points 7, 8 et 9

Dialogue structuré sur les questions de financement; engagements de financement pris à l'égard du FNUAP; et questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2015/18 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP.

Point 10
Évaluation

Adopté la décision 2015/19 sur le plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice quadriennal.

Point 11
Programmes de pays et questions connexes

Examiné et approuvé, conformément à la décision 2014/7 du Conseil d'administration, les descriptifs de programme des pays suivants :

Azerbaïdjan (DP/FPA/CPD/AZE/4);
Biélorus (DP/FPA/CPD/BLR/2);

* Toute référence au Kosovo doit être envisagée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Cambodge (DP/FPA/CPD/KHM/5);
 Chine (DP/FPA/CPD/CHN/8);
 Colombie (DP/FPA/COL/6);
 El Salvador (DP/FPA/CPD/SLV/8);
 Ex-République yougoslave de Macédoine (PD/PCD/MKD/1);
 Géorgie (DP/FPA/CPD/GEO/3);
 Guinée-Bissau (DP/FPA/CPD/GNB/6);
 Indonésie (DP/FPA/CPD/IDN/9),
 Kazakhstan (DP/FPA/CPD/KAZ/4);
 Maldives (DP/FPA/CPD/MDV/6);
 Ouzbékistan (DP/FPA/CPD/UZB/4),
 Panama (DP/FPA/CPD/PAN/3);
 Serbie (PD/PCD/SRB/1), notamment le cadre de résultats et de ressources
 pour le Kosovo* (PD/PCD/SRB/2/Add.1);
 Swaziland (DP/FPA/CPD/SWZ/6);
 Tadjikistan (DP/FPA/CPD/TJK/4);
 Turquie (DP/FPA/CPD/TUR/6);
 Zambie (DP/FPA/CPD/ZMB/8);
 Zimbabwe (DP/FPA/CPD/ZWE/7);

Approuvé la seconde prolongation d'un an du programme de pays de la Côte d'Ivoire (DP/FPA/2015/14);

Pris note de la prolongation de six mois du programme de pays pour l'Éthiopie et de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour le Brésil, le Burkina Faso, le Kirghizistan, le Mozambique, la République démocratique de Corée et l'Ukraine (DP/FPA/2015/14).

Débat consacré à l'UNOPS

Point 12

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2015/20 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2016-2017.

* Toute référence au Kosovo doit être replacée dans le contexte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

Débat consacré aux questions communes

Point 13

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (document DP-FPA-OPS/2015/1);

Adopté la décision 2015/21 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2014.

Point 14

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2015/31-DP/FPA/2015/13).

Point 15

Visites sur le terrain

Pris note du rapport de la mission commune des membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Jordanie (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2015/CRP.1);

Pris note des directives pour les visites sur le terrain du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et pour les visites conjointes sur le terrain avec l'UNICEF, le PAM et ONU-Femmes (DP/2015/CRP.3).

Point 16

Questions diverses

Pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Séance d'information informelle sur le thème « Ne laisser personne de côté : concours apporté par le Fonds d'équipement des Nations Unies aux pays les moins avancés aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable »;

Séance d'information informelle sur le thème « Assistance électorale du PNUD dans les situations de transition et d'après-conflit : présentation des réalisations du PNUD et échange de vues sur la voie à suivre ».

FNUAP

Séance d'information informelle sur la « Programmation du renforcement du capital humain dans la situation d'après conflit en République démocratique du Congo »;

Séance d'information informelle sur l'action humanitaire du FNUAP;

Séance d'information informelle sur le Programme mondial d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement en produits de santé procréative du FNUAP.

Plan de travail provisoire du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Première session ordinaire de 2016 (25-29 janvier 2016, New York)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 11 janvier	10 heures-11 h 30		Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2016
Lundi 25 janvier	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la deuxième session ordinaire de 2015 • Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2016 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administratrice</p>
		2	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongations de programmes de pays
	15 heures-16 h 30	2	Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	16 h 30-17 h 30	3	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de l'impact de l'appui du PNUD à la lutte antimines et réponse de l'administration
	<i>17 h 30-18 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mardi 26 janvier	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP <p>Déclaration du Directeur exécutif</p>
		4	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation des descriptifs de programmes de pays • Prolongations de programmes de pays
	15 heures-18 heures	4	Programmes de pays et questions connexes (<i>suite</i>)
	<i>17 h 30-18 heures</i>		<i>Consultations sur les projets de décision</i>
Mercredi 27 janvier	10 heures-13 heures		Débat consacré à l'UNOPS <p>Déclaration de la Directrice exécutive</p>
		5	Déclaration de la Directrice exécutive

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
	15 heures-17 h 30		Débat consacré aux questions communes
		6	Recommandations du Comité des commissaires aux comptes <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD et de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2014 • Rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2014: : état de l'application des recommandations
	17 h 30-18 heures	7	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions restées en suspens
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2016

Jeudi 28 janvier

Vendredi 29 janvier